

COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 13 décembre 2010

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

PRESENT(E)(S) : M. BONNIN – M. DELOFFRE – Mme DELANOË – Mme COURTET – M. MICLARD – Mme POULAIN – M. DESREZ – Mme BONNIOU (à partir de 19h00) – M. BABOUR – M. COUDRAY – M. GAUTIER – M. THOMAS – M. GOALEC – Mme JOUET – Mme LAVERGNE – Mme ABIVEN – Mme LOUIS – M. MUTSHE – Mme DEHOUX – Mme JOALLAND (à partir de 18h55) – Melle LE MOINE – M. LHERMENIER – M. TRIBODET – Mme CARET – M. FOUGLE (à partir de 19h15) – M. COSTA-MAUDIEU

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS : M. DOMALAIN donne pouvoir à M. BONNIN – Mme BONNIOU donne pouvoir à Mme POULAIN jusqu'à son arrivée

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) : Mme NICOLLE – M. LE JEUNE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.



❶ AMENAGEMENT - URBANISME

- Agence Locale de l'Energie du Pays de Rennes : présentation du bilan 2009 par M. HELIAS Mathieu
- ZAC Les Portes de la Seiche : avancement des études pré-opérationnelles : présentation par la société FORMA6
- Lotissement « l'écho de la Seiche » route de Pont-Péan : cession de terrains
- Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n°1
- Création de la boucle vélo n°5 : prise en charge par le département de la fourniture et pose de la signalétique

❷ ADMINISTRATION GENERALE

- Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- 1^{ères} rencontres des territoires automobiles à Montbéliard les 1^{er} et 2 décembre : remboursement des frais de déplacement et d'hébergement

❸ FINANCES

- Subvention 2010 à l'association Natation de l'Espérance (forfait entrées à la piscine de la Conterie)
- Tarifs et redevances des services communaux au 1^{er} janvier 2011

④ PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi « adjoint administratif de 2^{ème} classe à 50 % » au 1^{er} janvier 2011

⑤ CULTURE

- Tarifs Festival du Film du Voyage « Aux 4 Coins du Monde » du 4 au 6 février 2011
- Résidence du photographe Christian Le Dévéhat dans le cadre du dispositif « Ecritures de lumière » : demande de subvention auprès de la DRAC Bretagne

⑥ ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

- Nouveau projet d'établissement Tintinabulle
- Renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2010-2013
- Participation du service jeunesse à une animation organisée par la piscine intercommunale de la Conterrie en février 2011 : participation de la commune
- Location des équipements sportifs auprès des associations en charge d'activités scolaires telles que l'USEP, l'UNSS et l'UGSEL

⑦ QUESTIONS DIVERSES



AMENAGEMENT - URBANISME

Agence Locale de l'Energie (ALE) du Pays de Rennes : présentation du bilan 2009 par M. HELIAS Mathieu – M. Miclard

M. Miclard : « *Fin mars 2009 la commune a renouvelé sa convention avec l'agence locale de l'énergie pour 3 années (2009-2011). Les actions de l'ALE sont de deux types :*

- *un bilan des consommations énergétiques du patrimoine bâti et de l'éclairage public avec les évolutions par rapport aux années antérieures,*
- *un diagnostic complet sur un bâtiment municipal avec propositions d'actions prioritaires afin de réduire les dépenses énergétiques.*

Enfin nous nous réunissons en groupe de travail avec les représentants des pôles moyens techniques et urbanisme-aménagement pour définir et proposer pour chaque année nos actions et nos priorités d'investissement en la matière ».

M. Hélias de l'agence locale de l'énergie du Pays de Rennes présente à partir de tableaux réalisés sur Powerpoint l'évolution des consommations et dépenses d'énergie sur tous les bâtiments communaux ainsi que l'éclairage public et le carburant consommé par les véhicules municipaux.

Hormis ce bilan, il a effectué un diagnostic général du Centre Culturel Pôle Sud et mis à jour les fiches des précédentes années sur 3 bâtiments municipaux en tenant compte des récentes consommations et des évolutions des coûts d'énergie.

Au niveau du patrimoine communal l'évolution des consommations normalisées entre 2006 et 2009 s'élèvent à – 12 %. Cependant il faut tenir compte durant cette période du transfert de la piscine de la Marionnais à la piscine intercommunale de la Conterie.

Sur l'année de référence 2008, la dépense par habitant est de 63 € à comparer à 34 € pour la moyenne des communes de 5000 à 10 000 habitants. Le patrimoine de la ville est plus important que celui des communes de même strate démographique.

En ce qui concerne les consommations électriques et gaz naturel, 3 bâtiments totalisent la moitié des consommations en 2009 (le complexe sportif, l'EHPAD et le Centre Culturel).

M. Hélias aborde les consommations d'énergies (électricité, gaz et bois) à la piscine de la Conterie. Il fait savoir que la centrale photovoltaïque installée sur la médiathèque produit 35 000 KW / heure pour une recette annuelle de 11 000 € depuis fin 2007.

Il précise que la production d'énergie à partir de sources renouvelables par rapport à la consommation globale est d'environ 9 %. Il faut atteindre le taux de 20 % correspondant à l'engagement du Conseil Municipal à travers la Convention des Maires pour le Climat.

Depuis 2006, nous constatons que les émissions de CO2 concernent principalement les bâtiments pour 87 %, loin devant l'éclairage public et les transports.

M. Miclard remercie M. Hélias pour cette présentation et s'interroge sur la façon d'intégrer les équipements intercommunaux (cuisine centrale, piscine intercommunale) dans le bilan énergétique.

Il précise que l'ensemble des consommations énergétiques des services municipaux représentent 8 % des consommations de l'ensemble de la population et des industries chartraines. *« Aussi si nous devons respecter notre engagement de réduire de 20 % nos consommations, nous devons entreprendre auprès de la population des actions afin de les sensibiliser à réduire leur consommation d'énergie ».*

M. le Maire note que la part d'énergie dite renouvelable est de 9 % environ et souhaite savoir quelle est la part des communes de Rennes Métropole.

M. Hélias répond : *« une grande part des 9 % concerne la production d'énergie de la chaudière bois de la piscine de la Conterie. Hormis pour la commune de Bruz je n'ai pas fait d'analyses sur les autres communes. Si la commune réalise le réseau de chaleur entre la piscine et le Centre Culturel, la part d'énergie renouvelable va fortement augmenter car les consommations de ce site sont importantes ».*

M. le Maire évoque la consommation d'un million de KW/heure à la station d'épuration intercommunale de Saint Erblon qui concerne 9 communes. De plus le terrain pourrait recevoir un parc d'éoliennes.

« En outre nous avons l'intention de déployer le réseau de chaleur vers le Centre Culturel comme l'a signalé M. Hélias mais aussi vers la halle multifonctions et nous serons alors client du syndicat de la Conterie pour acheter cette énergie ».

ZAC Les Portes de la Seiche : avancement des études pré-opérationnelles : présentation par la société FORMA6 – M. Deloffre

M. Deloffre : « Suite à l'approbation du dossier de création de la ZAC les Portes de la Seiche nous avons déclenché la phase « Avant Projet » auprès de la société FORMA6. Ce premier « Avant projet » a été présenté au comité de pilotage réunissant les membres de la majorité, de la minorité et des techniciens de la ville et lors de la dernière commission aménagement-urbanisme. L'objectif est de vous présenter l'état d'avancement des études qui ne nécessite pas de délibération. Il s'agit simplement d'un point d'étape qui vous permet d'avoir une bonne connaissance de l'évolution de ce dossier et de recueillir vos observations et remarques ».

M. Rousseau, urbaniste de la société « FORMA6 », présente le premier avant projet de cette ZAC.

Lotissement « l'écho de la Seiche » route de Pont-Péan : cession de terrains – M. Deloffre

La Société SOREIM a déposé un permis d'aménager le 21 juillet 2010 portant sur la division en 10 lots des terrains communaux cadastrés AS 15, AS 246 et AS 248 situés secteur des Peupliers pour une superficie de 17332 m² en vue de la construction de 70 logements. Dans le cadre de cette opération, la réalisation des logements locatifs sociaux et de quelques logements en accession aidée a été confiée à Archipel Habitat.

Au vu de l'équilibre de l'opération, la Société SOREIM a proposé à la Commune une acquisition des terrains communaux d'une surface globale de 17332 m² pour un montant de 300 000 €; ce prix intègre la viabilisation partielle du terrain comprenant la voirie principale de desserte du cimetière ainsi que le réseau d'eaux usées traversant le lotissement.

M. Lhermenier souhaite savoir quel impact l'avis des domaines peut-il avoir vis-à-vis de cette délibération.

M. Deloffre : « La ville a l'obligation de consulter l'avis des domaines pour toute acquisition. Ce service d'Etat fait une estimation indépendante des éventuels souhaits des acquéreurs. Si la proposition de ce service n'est pas concordante avec le prix de vente proposé, le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur un nouveau prix d'acquisition en janvier prochain. Le service des domaines a un délai de 2 mois pour remettre son rapport ».

M. le Maire précise que dans la décomposition du prix, celui-ci intègre le coût de réalisation de la voirie principale et que le terrain nu est estimé à 4 € le m² environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la cession desdits terrains à la Société SOREIM aux conditions précitées sous réserve de l'Avis des Domaines sollicité le 9 novembre 2010 ; les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de la Société SOREIM ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents nécessaires.

Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n°1 – M. Deloffre

Une procédure de modification du PLU a été engagée portant sur des adaptations réglementaires et graphiques visant notamment à :

- ☒ Compléter l'inventaire du patrimoine bâti d'intérêt local ;
- ☒ Adapter les orientations d'aménagement et le règlement graphique en fonction de l'avancement de certains projets sur la commune ;
- ☒ Prendre en compte le classement de la RD 34 en route à grande circulation ;
- ☒ Modifier certaines dispositions du règlement littéral afin d'améliorer la compréhension des règles d'urbanisme et de faciliter leur application ;
- ☒ Apporter diverses corrections au dossier de PLU.

Les différentes adaptations du projet ne remettent pas en cause l'économie du projet d'aménagement et de développement durable.

Dans le cadre de cette procédure de modification, les personnes publiques associées ainsi que les personnes publiques compétentes ont été consultées conformément aux articles L. 121-4, L.122-4, L.123-13 et L.123-8 du Code de l'Urbanisme ; suite à cette consultation, la Commune de Pont-Péan, et le Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Rennes ont émis un avis favorable. La Communauté d'agglomération de Rennes Métropole a également émis un avis favorable assorti d'une observation. La Chambre d'Agriculture a fait savoir qu'elle n'avait pas de remarques. Par ailleurs, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie nous ont fait part de quelques observations. Les suites données à ces remarques sont présentées dans l'annexe à la présente délibération.

Cette modification a fait l'objet d'une enquête publique du 27 septembre au 29 octobre 2010 pour laquelle M. Guy BATTEUX a été désigné pour assurer les fonctions de Commissaire-enquêteur. Lors de cette enquête, 5 observations ont été formulées sur le registre d'enquête et un courrier de la Commune adressé au Commissaire-enquêteur a été annexé au registre. Les réponses apportées à ces observations sont présentées dans l'annexe à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°68-2010 en date du 31 août 2010, M. BATTEUX, commissaire enquêteur, a remis son rapport d'enquête ainsi que son avis motivé daté du 10/11/2010. M. DELOFFRE donne lecture de l'analyse et de l'avis du Commissaire-enquêteur qui émet un avis favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 123-8 et suivants, L.300-2 et R.123-21-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 juin 2009, mis à jour par arrêté n°43/2009 du 22 octobre 2009, mis à jour par arrêté n°79/2010 du 13 décembre 2010,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes en date du 18 juin 2010 portant sur la désignation du commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté du Maire n°68/2010 du 31 août 2010 prescrivant l'enquête publique

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du Commissaire-enquêteur en date du 10 novembre 2010 ;

Vu le dossier de PLU modifié tel qu'annexé à la présente délibération comprenant : l'additif n°1 au rapport de présentation, les orientations d'aménagement, le règlement écrit et son annexe « Patrimoine bâti d'intérêt local » (extrait), le règlement graphique avec le plan n°1 (ensemble de la commune) et le plan n°2 (partie agglomérée).

Considérant les suites données aux observations formulées pendant l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU et figurant en annexe à la présente délibération,

Considérant que la modification du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal, est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver le dossier de modification du PLU telle qu'il est annexé à la présente ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication dans le recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Le PLU approuvé et modifié sera tenu à la disposition du public au Service Aménagement et Urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Département d'Ille-et-Vilaine.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

ANNEXE A LA DELIBERATION N°99/2010 du 13 DECEMBRE 2010

Suites données aux observations formulées pendant l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU

☒ Observations des personnes publiques associées et personnes publiques compétentes :

- **observation de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine par courrier du 30 septembre 2010 :**

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine demande que le report de la marge de recul de 75 m liée au classement en route à grande circulation de la RD 34 soit complété dans la zone N située au sud-est de l'échangeur avec la RN 137 jusqu'à l'intersection, avec le recul de 100 m le long de la bretelle qui doit lui-même être prolongé.

Réponse : cette remarque est prise en compte sur les documents graphiques concernés (plans n°1 et 2)

- **observation de la Chambre de Commerce et d'Industrie par courrier du 30 septembre 2010 :**

Concernant la modification de l'orientation d'aménagement « entrée de ville De Gaulle Poterie », la Chambre de Commerce et d'Industrie recommande que l'organisation des aires de stationnements permette un accès facile aux commerces.

Elle demande également de reprendre en zone UI la même règle qu'en UA et UD concernant les stationnements relatifs aux commerces et activités de services à savoir une place par tranche de 150 m² de SHON au lieu d'une surface au minimum égale à 60% de la SHON.

Réponse : La présente modification du PLU ne porte pas sur le point concernant le commerce sur l'entrée de ville De Gaulle - Poterie. Cependant, il convient d'indiquer que la création de stationnements sera examinée dans le cadre de l'étude d'aménagement de cette entrée de ville.

Concernant la règle de stationnements en UI, cette demande ne sera pas prise en compte car les besoins en stationnement pour les commerces en zone UI ne sont pas comparables aux besoins en zones UA et UD situées en centre-ville où l'on trouve notamment des stationnements publics mutualisés.

- **observation de la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole par courrier du 25 octobre 2010 :**

La Communauté d'agglomération de Rennes Métropole estime « regrettable » que l'emplacement réservé n°3 pour programme de logements, sur les parcelles cadastrées AI 41 et 42, soit supprimé entièrement. Il lui semblait intéressant que la partie sud de la parcelle soit maintenue en emplacement réservé au moins pour assurer une cohérence et une continuité urbaine avec le site de renouvellement urbain potentiel identifié à l'Est et au sud de la parcelle.

Réponse : Le potentiel constructible susceptible d'être dégagé en maintenant une partie de l'emplacement réservé pour programme de logements n°3 s'avère très faible au regard de la constructibilité qui sera dégagée dans la ZAC Les Portes de la Seiche. Aussi, il est décidé de supprimer l'ensemble de l'emplacement réservé pour programme de logements n°3 ; toutefois, est maintenu l'emplacement réservé pour voies et ouvrage public pour permettre l'accès au site de renouvellement urbain « Les Longues Hayes ».

⊗ Observations formulées sur le registre ou par courrier

- **observation de la propriétaire de la parcelle cadastrée AK 927 formulée le 13 octobre 2010 :**

La propriétaire de la parcelle cadastrée AK 927 demande que le recul prévu de l'emplacement réservé n°1 pour programme de logements fixé à 9 m au nord de l'habitation soit augmenté.

Réponse : cette demande ne sera pas prise en compte dans la mesure où le recul prévu au dossier d'enquête de 9 m au nord de l'habitation et de 10 m à l'Est répond à la demande initiale de la propriétaire (courrier du 16 avril 2010). En effet, ce recul permet, ainsi que la propriétaire l'avait demandé :

- de sortir le garage de cet emplacement réservé et de laisser un accès à ce garage ;
- d'écartier la limite sud de cet emplacement réservé de l'habitation et du garage possédant des baies au nord.

Toutefois il conviendra d'être vigilant lors de l'élaboration du projet de construction sur cet emplacement réservé.

- **observations de 2 riverains de la parcelle cadastrée AK 927 sur laquelle est située l'emplacement réservé pour programme de logement n°1 formulées le 29 octobre 2010 :**

Ces riverains demandent que leur environnement soit préservé.

Réponse : il est rappelé que l'emplacement réservé pour programme de logements n'apporte pas de droits à construire supplémentaires sur cette parcelle ; au contraire, cet emplacement réservé engendre des contraintes pour une éventuelle opération immobilière. D'autre part, cet emplacement réservé permet de garantir une maîtrise de cet espace ainsi que le respect des règles de mixité sociale imposées par le PLH de l'agglomération de Rennes.

- **observation d'un propriétaire situé en zone N route du Clos Renaud formulée le 29 octobre 2010 :**

Ce propriétaire souhaite une modification des règles pour lui permettre de réaliser une véranda.

Réponse : cette demande est déjà prise en compte dans la présente modification qui intègre notamment la modification de la règle relative à la réalisation d'extensions d'habitations en zone N, 2AU et A. Il s'agit en effet de compléter la règle pour les habitations existantes dépassant 170 m² de SHOB à la date d'approbation du PLU du 29 juin 2009 en permettant une extension de 30 m² de SHOB maximum.

- **observation du propriétaire des parcelles cadastrées AI 41 et 42 formulée le 29 octobre 2010 :**

Ce propriétaire demande la suppression de l'emplacement réservé n°3 pour programme de logements situé sur son terrain cadastré AI 41 et 42.

Réponse : cette demande est prise en compte dans la présente modification du PLU

- **observation de la Commune formulée par courrier du 29 octobre 2010 :**

Suite à une remarque du service instructeur, la Commune demande à ce que la règle concernant l'extension des habitations existantes en zones N, 2AU et A soit reformulée pour éviter une interprétation différente de celle souhaitée.

Réponse : cette demande est prise en compte dans les zones concernées du règlement littéral.

Création de la boucle vélo n°5 : prise en charge par le département de la fourniture et pose de la signalétique – M. Miclard

Le Pays Touristique de Rennes a lancé en 2009–2010 une réflexion sur la mise en place de boucles vélo locales à vocation familiale et touristique s'appuyant sur des itinéraires du plan vélo départemental afin de densifier le réseau d'itinéraires et le rendre homogène en adoptant les mêmes objectifs touristiques et critères techniques et mobiliser des financements du Conseil Général.

Les objectifs du Pays Touristique de Rennes et des collectivités associées au projet sont les suivants :

- Répondre à la demande touristique croissante pour des déplacements doux et sécurisés (excursionnistes, en séjours, itinérants)
- Permettre la découverte des atouts touristiques du Pays de Rennes
- Augmenter les retombées économiques pour le territoire
- Répondre à une demande de loisirs pleine nature pour la population locale
- Offrir un maillage de circuits autour des axes structurants proposés par la Région (voie verte St Malo – Rennes) et le Département (véloroute qui passe en partie par le Pays d'Aubigné et véloroute au sud de Rennes Métropole)

La boucle présentée dont le tracé a été validé par le conseil municipal emprunte les communes de Chartres de Bretagne, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Saint-Erblon, Chatepie, Vern-sur-Seiche et Rennes et s'appuie sur l'itinéraire du plan vélo départemental de la VD6. Elle sera entièrement balisée selon le balisage officiel et répond aux critères définis par le Conseil Général :

- emprunter au moins pour partie un itinéraire du plan vélo départemental,
- avoir une longueur comprise entre 25 et 40 km,
- concerner au moins deux communes.

Elle répond aussi aux critères de labellisation « vélo promenades® » (marque Rando Breizh) pour sa promotion au niveau des itinéraires régionaux.

A partir de ces critères, et sur la base du tracé et de son plan de jalonnement réalisé par le bureau d'études ALKHOS, la commune sollicite le Conseil Général d'Ille et Vilaine pour la réalisation de la boucle (fourniture et pose de la signalétique de jalonnement et de police aux traversées de carrefour) après avis de la commission vélo et validation par la commission permanente.

Au delà, la sécurisation (aménagements spécifiques, signalisation de police renforçant la sécurité), et la gestion de la boucle (entretien des panneaux) seront assurées par la commune pour sa partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- soumettre le tracé pour avis technique au Conseil Général,
- solliciter le Conseil Général d'Ille et Vilaine, dans le cadre du plan vélo départemental et de la création de boucles locales, pour la prise en charge de la fourniture et la pose de la signalétique,
- autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Mme Lavergne

Rennes Métropole assure le service public de collecte et d'élimination des déchets depuis 2001. Cette politique de gestion et de prévention génère :

- 300 emplois dont une soixantaine en insertion,
- le suivi d'équipements tel que l'usine d'incinération, un réseau de 17 déchetteries et 5 plateformes de déchets verts, une installation de stockage de déchets non dangereux (Hautes Gayeulles),

- les équipements ci-après sont exploités dans le cadre de marchés publics : un centre de tri de déchets recyclables (propriété de Véolia), une installation de déchets inertes (propriété de Lafarge) et trois plateformes de compostage de déchets verts (l'une appartenant à Ecosys et les 2 autres à Véolia environnement),
- une forte communication et sensibilisation auprès des habitants (le numéro vert, la lettre du tri, les ambassadeurs du tri).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 44,7 millions d'euros et 74 % de celle-ci concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les autres recettes concernent la redevance spéciale, les produits de services (éco emballages) et les subventions.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 36,9 millions d'euros (35,7 en 2008). Elles représentent 89 € par habitant par an. 90 % de ces dépenses concernent les marchés ou contrats pour les prestations de collectes, traitements et déchetteries.

Les dépenses d'investissement en 2009 s'élèvent à un peu plus de 9 millions d'euros. Elles correspondent à la mise en place de containers enterrés, fournitures de containers et bacs, et à l'aménagement de déchetteries et de plateformes de déchets verts.

La dette au 31 décembre 2009 est de 5,4 millions d'euros (7,3 millions d'euros en 2008). Aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2007.

Les évènements marquants de l'année 2009

- Le marché de la collecte a été attribué à la société SITA Ouest et celui du tri à Véolia propreté.
- La déchetterie de Saint Armel a été ouverte au public le 15 juin.
- Rennes Métropole a été désigné par « Eco emballages » comme site-vitrine durant l'année 2007 pour ses bons résultats en matière de déchets, et, à ce titre, Rennes Métropole a accueilli 3 délégations en 2009.
- Le programme local de prévention des déchets a été signé avec l'ADEME le 25 novembre 2009 pour une durée de 5 ans dont l'objectif est de diminuer de 7 % les déchets.
- Acceptation par la communauté européenne du projet miniwaste (moins de gaspillage) portant sur la réduction des déchets organiques des ménages (développement du compostage domestique en habitat collectif et dans les établissements scolaires, accélération de la promotion du compostage individuel). Rennes Métropole est le chef de file de ce projet en France.

En conclusion, il est constaté une stabilisation de la quantité des déchets ménagers et assimilés. Le tonnage des ordures ménagères est toujours en baisse, il est de 210 kilos par habitants par an pour une moyenne nationale de 316 kilos. Depuis 2002, le tonnage d'OM a baissé de 25 %. Les autres flux collectés n'augmentent pas pour la première fois depuis plusieurs années y compris les déchets recyclables (baisse de l'activité économique, campagne de stop pub).

Il est ramassé chaque année 58 kilos par habitant d'emballages journaux magazines pour 46 kilos en moyenne nationale. La collecte des verres est de 32 kilos par habitant pour une moyenne nationale de 29 kilos et les déchetteries reçoivent, tous déchets confondus, 176 kilos par habitant (169 en 2008) pour une moyenne nationale de 203.

M. Costa-Maudieu demande si les sites de recyclage sont visitables.

M. Deloffre : « Des visites sont organisées, et pour connaître les créneaux d'ouverture au public, je vous invite à aller sur le site www.rennes-metropole.fr ».

1^{ères} rencontres des territoires automobiles à Montbéliard les 1^{er} et 2 décembre : remboursement des frais de déplacement et d'hébergement – M. le Maire

Une 1^{ère} Rencontre Nationale des Territoires Automobiles a été organisée par l'association « ACSIA » (Association des Collectivités Sites d'Industrie Automobile) les 1^{er} et 2 décembre dernier à Montbéliard.

La commune est membre de l'ACSIA et se doit d'être représentée compte tenu du contexte économique touchant le secteur automobile.

Trois personnes représenteront la collectivité :

- M. Bonnin, Maire et Président délégué de l'association ACSIA
- M. Chevrier, chargé de mission, secrétaire du Maire
- M. Berthommier en sa qualité de conseiller technique auprès du secteur automobile rennais.

Afin de pouvoir obtenir un tarif préférentiel des frais de transport, une réservation a été effectuée par voie électronique le 16 novembre dernier. Le paiement a été effectué exceptionnellement par le moyen de la carte bancaire de M. Bonnin, Maire de Chartres de Bretagne pour un montant de 1231,68 €.

M. le Maire donne la parole à M. Lhermenier qui a assisté à ces rencontres afin de faire un compte-rendu de celles-ci.

M. Lhermenier : « Nous avons assisté le 2 décembre à une série de tables rondes. Elles ont permis aux élus de toutes tendances politiques de faire partager leurs expériences et les différentes relations avec les industriels de l'automobile de leur territoire mais aussi de prendre connaissance de la profonde réflexion des intervenants et responsables industriels sur la place de l'automobile dans la ville, la voiture du futur et les nouveaux modes de déplacement dans l'avenir. Je souhaiterais vous faire partager un sentiment : j'ai constaté qu'un grand nombre d'élus se sentent entièrement concernés par le devenir de l'industrie automobile. Je peux affirmer que cette mobilisation de tous les élus a impressionné les constructeurs automobiles que sont Renault et PSA et leurs dirigeants ont pu même constater que les collectivités étaient des partenaires à part entière.

En conclusion je citerai leur souhait de maintenir et renforcer un « Site France » de l'industrie automobile mais également des sites en France de l'industrie automobile et je pensais bien évidemment à celui de Chartres de Bretagne.

Même si les industriels ont pu être rassurant, je crois qu'il est de notre devoir de rester vigilant et de poursuivre ce dialogue avec les industriels et c'est bien tout l'enjeu de l'association ACSIA qui a été créée et que M. le Maire co-préside ».

Compte tenu de l'intérêt important pour la commune de Chartres de Bretagne de participer à ces rencontres, la commission vous propose :

- d'autoriser le remboursement des frais engagés par M. Bonnin, pour le transport d'un montant de 1231,68 € et des frais d'hébergement et de restauration pour M. Bonnin et M. Chevrier sur justificatifs. L'ensemble de ces frais de représentation seront imputés au compte 6536 (frais de représentation).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

FINANCES

Subvention 2010 à l'association Natation de l'Espérance (forfait entrées à la piscine de la Conterie) – M. Miclard

L'association Natation de l'Espérance a pris en charge en 2010 une facture de 3000 €, émise par le Syndicat Intercommunal Piscine de la Conterie, relative à la réservation de créneaux horaires pour l'école de natation auprès des mineurs pour l'année 2010.

Comme l'année passée, la commission propose au Conseil Municipal de voter une subvention à l'association Natation de l'Espérance d'un montant de 3000 €.

M. Gautier souhaite savoir si cette subvention pourrait être votée en début d'année lors du vote de l'ensemble des subventions aux associations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et autorise M. le Maire à mandater la somme correspondante.

Tarifs et redevances des services communaux au 1^{er} janvier 2011 – Mme Delanoë et M. Babour

Tarifs au Restaurant Municipal

La commission « administration générale » propose de majorer les tarifs de la restauration scolaire de **1,5 %** arrondi.

a) aux enfants scolarisés dans nos écoles : le tarif de base passera de 3,33 € à **3,38 €**. Pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés dans la commune, le tarif sera de **4,44 €** contre 4,37 € en 2010.

b) au personnel communal, enseignants les jours scolaires, stagiaires, les jeunes de 12 à 18 ans inscrits dans des stages d'associations Chartraines, les retraités bénéficiaires du FNS, le tarif sera de **5,36 €** contre 5,28 € en 2010.

Les agents communaux pourront prétendre à l'indemnité repas fixée chaque année par le Ministère de l'Education Nationale.

Les dispositions de la délibération du 12 décembre 2005 relative à une dégressivité du prix des repas pris à la cantine scolaire par tout agent de la commune, du CCAS, de l'EHPAD sont inchangées. La minoration du prix est la suivante :

- indice brut inférieur à 345 : 80 % du prix de base
- indice brut compris entre 345 et 400 : 90 % du prix de base
- indice brut supérieur à 400 : 100 % du prix de base

c) au personnel des administrations qui en auront fait la demande, aux retraités et leurs conjoints, aux vacataires, le tarif sera de **6,16 €** contre 6,07 € en 2010.

d) aux stagiaires adultes dans le cadre d'associations Chartraines et dans la limite des places disponibles, aux élus municipaux, aux conjoints et enfants du personnel communal et des enseignants, aux enseignants hors jours scolaires, aux invités de toutes les personnes sus- mentionnées, le tarif sera de **7,44 €** contre 7,33 € en 2010.

e) Boissons :

Le ¼ vin passera de 0,58€ à **0,60 €**

Le ¾ Bordeaux de 5,40 € à **5,50 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.

Tarifs des prestations funéraires

La commission « administration générale » propose de majorer les tarifs de **1,5 %** en appliquant un arrondi.

Concessions

	2010	2011
15 ans	33,15 €	33,65 €
30 ans	96,10 €	97,55 €
50 ans	191,70 €	194,60 €

Colombarium

	2010	2011
15 ans	1021,00 €	1036,00 €
30 ans	1856,00 €	1883,00 €

Dépôt d'une urne (au-delà de la première)

2010	2011
37,20 €	37,60 €

Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : 65 €

Chambre d'exposition funéraire

	Chartrain (domicile ou concession)	Non Chartrain
Forfait 3 jours	<i>En 2010 : 145,75 €</i>	<i>En 2010 : 168,10 €</i>
	2011 : 147,95 €	2010 : 170,60 €
Jour supplémentaire	<i>En 2010 : 56,00 €</i>	<i>En 2010 : 56,00 €</i>
	2011 : 57,00 €	2011 : 57,00 €

Cavernes (Pas de changement pour 2011 : nouveau tarif)

15 ans : 525 €

30 ans : 790 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.

Droits de places

1/ Marché hebdomadaire

La commission « administration générale » propose de porter le droit de place occupé par les commerçants du marché à **0,90 €** le mètre linéaire (0,87 € en 2010).

2/ Redevance d'occupation du domaine public

La commission « administration générale » propose de fixer pour la redevance d'occupation du domaine public (commerçants et services) **2, 25 €** le m² occupé en 2011.

La redevance annuelle ne pourra être inférieure à 30 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau droit de place et la redevance d'occupation du domaine public.

Tarifs des prestations effectuées en régie par le personnel communal

Lorsqu'il y a plaintes de riverains pour signaler que des terrains ne sont pas entretenus, que des épaves, des gravats ou autres objets de toute nature gênent ou dénaturent le paysage, les services communaux peuvent intervenir pour le compte de particuliers qui ne respecteraient pas certaines règles. Le coût de l'intervention est facturé au tarif ci – dessous.

Les propriétaires seront d'abord avisés puis, suivra la procédure de constat et de mise en demeure avec une date butoir au-delà de laquelle les services communaux seront requis pour intervenir.

La commission « administration générale » propose de majorer ces tarifs de **1,5 %** arrondi.

<i>Matériel</i>	Prix de location à l'heure		Personnel / heure		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Tracto Pelle	46,35 €	47,00 €	24,13 €	24,50 €	70,50 €	71,50 €
Camion Renault	37,20 €	37,75 €	24,13 €	24,50 €	61,30 €	62,25 €
Tracteur agricole	46,35 €	47,00 €	24,13 €	24,50 €	70,50 €	71,50 €
Fourgon type C25	27,80 €	28,20 €	24,13 €	24,50 €	51,95 €	52,70 €
Tondeuse autoportée	37,20 €	37,75 €	24,13 €	24,50 €	61,30 €	62,25 €
Tondeuse tractée	14,90 €	15,10 €	24,13 €	24,50 €	39,00 €	39,60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.

Tarifs de location de matériel

La commission « administration générale » propose de majorer ces tarifs de **1,5 %** arrondi.

Entreprises et Comités d'entreprises	<i>Rétroprojecteur</i>	
Chartrains	2010	32,50 €
	2011	33,00 €
Non Chartrains	2010	43,85 €
	2011	44,50 €

Famille Chartraine		
Bacs à déchets verts	2010	18,75 €
	2011	19,00 €
Remorque – créneau de 2h00 (1 ^{ère} heure gratuite du lundi au vendredi)	2010	5,80 €
	2011	5,90 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.

Tarifs : Location salle Lancelot et services ci-après

La commission propose au Conseil Municipal de majorer ces tarifs de **1,5 %** arrondi.

1°) Location de la salle de réunion Lancelot à Brocéliande

Tarifs 2010	Tarifs 2011
½ journée 59,20 €	60,00 €

2°) Location de la vaisselle affectée à la Salle Viviane – forfait pour 50 personnes

Tarifs 2010	Tarifs 2011
19,65 €	19,95 €

3°) Charges locatives à l'Espace Brocéliande – Eau, électricité, chauffage, entretien des communs (par m2 loué / an)

Tarifs 2010	Tarifs 2011
19,05 €	20,00 €

4°) Tarif horaire du personnel de service

Tarifs 2010	Tarif 2011
29,33 €	29,75 €

5°) Remplacement de vaisselle cassée

Le tarif des pièces cassées est fixé à **1,80 €** l'unité au lieu de 1,75 € en 2010.

6°) Forfait en cas de non respect du règlement

Le forfait est maintenu à **85 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.

Salles municipales Victor Basch – Mairie ; Ferme des Peupliers ; Viviane à l'Espace Brocéliande : tarifs de location

La commission propose au Conseil Municipal de majorer ces tarifs de **1,5 %** arrondi.

SALLE VICTOR BASCH

Tarifs 2011	Sans Cuisine		Avec Cuisine		
	½ Journée de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h	Journée de 8h à 17h ou soirée de 17h à 1h	½ Journée de 8h30 à 12h30 ou de 14h à 17h	Journée de 8h à 17h ou soirée de 17h à 1h	Forfait vaisselle par 40 couverts
- Associations Chartraines ou de communes voisines (statut de l'association à Chartres), Vin d'honneur - Collège de Chartres	gratuit		24,90 €	50,75 €	15,40 €
- Vin d'honneur à l'occasion de mariage ou de décès	gratuit		gratuit	gratuit	15,40 €
- Entreprises et Comités d'entreprise Chartrains; réunions politiques - Associations sportives et amicales du personnel d'entreprises Chartraines - Syndicats ou autres organisations d'entreprises Chartrains	gratuit		33,00 €	58,50 €	15,40 €
- Associations Chartraines ou non Chartraines à but lucratif (avec entrées payantes) - Syndics	58,50 €		73,00 €	116,90 €	15,40 €
- Associations* ou syndicats départementaux ou régionaux - Entreprises et comités d'entreprises extérieurs à Chartres - Associations* nationales	73,00 €		101,50 €	152,25 €	15,40 €

* Association loi 1901 déclarée à la Préfecture

SALLE FERME DES PEUPLIERS

Tarifs 2011	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h le matin au jour suivant 9h le matin sans repas	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h le matin au jour suivant 9h le matin avec repas	Par jour le vendredi, veille de jours fériés et jours fériés de 9h le matin au jour suivant 9 h le matin	Forfait week-end du samedi 9h le matin au lundi 9h le matin
Chartrains, Associations ou Entreprises chartraines	75,30 €	103,50 €	131,85 €	226,00 €
Non Chartrains, Traiteurs chartrains dans le cadre de leur profession	146,05 €	214,30 €	282,50 €	452,10 €

SALLE VIVIANE et BAR DES CHEVALIERS

Tarifs 2011	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 21h sans cuisine	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 21h avec cuisine	Par jour le vendredi et veille de jours fériés de 9h à 1h	Jours fériés (du lundi au jeudi) de 9h à 22h	Forfait week-end samedi de 9h à 1h et dimanche de 8h à 22h
Chartrains	116,00 €	139,30 €	185,95 €	162,50 €	278,60 €
Associations ou Entreprises chartraines	139,30 €	185,75 €	220,55 €	197,40 €	360,00 €
Non chartrains, Traiteurs chartrains dans le cadre de leur profession	232,25 €	278,60 €	348,25 €	301,85 €	417,90 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.

Tarifs de location des salles du Centre Culturel au 1^{er} janvier 2011 – M. Babour

La commission propose au Conseil Municipal de majorer ces tarifs de **1,5 %** arrondi.

N° catégorie	CATEGORIES	SALLE RABELAIS SANS CUISINE		SALLE RABELAIS AVEC CUISINE				SALLE J. BREL	SALLES BAT. DES ASSOCIATIONS
		Journée de 8h à 17h ou soirée de 17h à 1 h	Journée + soirée	Journée de 8h à 17h ou soirée de 17h à 1 h	Journée + Soirée	forfait vaisselle par 50 couverts	Forfait ménage Tarif Horaire (voir règlement)	Gratuité pour 1 utilisation / an pour les associations à "caractère culturel " **	
1	Associations chartraines	GRATUIT		65.90 66.90	103.30 104.90	19.20 19.50	26.50 26.90	157.80 160.20 avec 3 personnels (hors technicien)	GRATUIT
	Associations : communes voisines (statut de l'association à Chartres)	GRATUIT	GRATUIT	65.90 66.90	103.30 104.90	19.20 19.50	26.50 26.90		GRATUIT
	Collège de Fontenay	GRATUIT		65.90 66.90	103.30 104.90	19.20 19.50	26.50 26.90		GRATUIT
2	Entreprises et comités entreprises chartraines	99.40 100.90	131.60 133.60	164.50 166.90	200.40 203.50	19.20 19.50	26.50 26.90	771.10 782.70 avec 2 personnels (hors technicien)	57.60 58.50 1/2 journée 8h30-12h30 14h00-18h00
	Associations sportives et amicales du personnel d'entreprises chartraines	99.40 100.90	131.60 133.60	164.50 166.90	200.40 203.50	19.20 19.50	26.50 26.90		
	Syndicats, organisation d'entreprises de chartres	99.40 100.90	131.60 133.60	164.50 166.90	200.40 203.50	19.20 19.50	26.50 26.90		
3	Ass.départ.ou régionales* Comités d'entreprises extérieures Syndicats départementaux ou régionaux Entreprises extérieures à Chartres Associations nationales*	Uniquement journée + soirée 376.30 382.00		Uniquement journée + soirée 462.70 469.70		19.20 19.50	26.50 26.90	1028.00 1044.00 avec 2 personnels (hors technicien)	70.00 71.10 1/2 journée 8h30-12h30 14h00-18h00
		Tarif des pièces cassées (l'unité) 1.65 € 1.70 €						Tarif horaire d'un Tech. Supplémentaire 31.50 € 32.00 €	
								Forfait copie-son (fourniture non comprise) 25.00€ 25.40 €	
								Location vidéoprojecteur (1/2 journée) 50.00 € 50.80 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi « adjoint administratif de 2^{ème} classe à 50 % » au 1^{er} janvier 2011 – M. Coudray

Dans sa séance du 27 septembre dernier, le Conseil Municipal a décidé que l'opération d'urbanisme de la ZAC les Portes de la Seiche sera conduite en régie directe par la ville.

Cette décision nécessite la modification des missions d'un agent du service urbanisme et la création d'un emploi à mi-temps d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au sein du pôle « Aménagement Urbanisme » au 1^{er} janvier 2011.

La commission « administration générale » propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 50 % au 1^{er} janvier 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2011.

CULTURE

Tarifs Festival du Film du Voyage « Aux 4 Coins du Monde » du 4 au 6 février 2011 – M. Babour

Tous les 2 ans, le Centre Culturel Pôle Sud est partenaire de l'association « Aux 4 Coins du Monde » pour l'organisation du Festival du Film du Voyage. La régie du Centre Culturel enregistre l'ensemble des recettes de ce festival, 70 % d'entre elles sont reversées à l'association « Aux 4 Coins du Monde ».

La commission propose de fixer les tarifs ci-après :

Tarifs projections Festival 4 Coins du Monde

Tarif plein : 5.00 € par module de 2 heures

Tarif enfant : 2.00 €

Tarif plein module après midi : 8.00 €

Tarif réduit module après midi : 6.00 €

Tarif plein module soirée : 8.00 €

Tarif réduit module soirée : 6.00 €

Tarif réduit : 4.00 € par module de 2 heures pour demandeurs d'emploi, étudiants, abonnés du Pôle Sud.

Tarif unique à partir de 6 modules : 4.00 €

Tarif enfant : 2.00 €

Tarifs des ventes du bar

- Boissons fraîches et bière à la pression : 2.00 €
- Boissons chaudes et consommations au verre : 1.00 €
- Bières en bouteille : 2.50 €
- Sandwichs : 2.50 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

Résidence du photographe Christian Le Dévéhat dans le cadre du dispositif « Ecritures de lumière » : demande de subvention auprès de la DRAC Bretagne – M. Babour

Dans le cadre du dispositif « Ecritures de lumière », le Carré d'Art a initié une résidence avec le photographe rennais Christophe Le Dévéhat pour l'année scolaire 2010-2011 au lycée Bréquigny de Rennes.

Une convention de partenariat avec le lycée a été passée et, à ce titre, une demande de subvention auprès des services de la DRAC Bretagne est sollicitée.

En outre la ville de Chartres de Bretagne s'engage à soutenir le photographe lors de sa résidence de création en coproduisant l'exposition que présentera la galerie Le Carré d'Art à l'automne 2011.

La commission animation propose au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention de l'Etat auprès de la DRAC Bretagne,
- de reverser intégralement la subvention obtenue à M. Le Dévéhat Christophe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ces propositions.

ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

Nouveau projet d'établissement Tintinabulle – Mme Delanoë

Mme Delanoë : « Avec l'ouverture du centre d'accueil Tintinabulle du mercredi, il y a eu obligation de vous présenter un nouveau projet d'établissement. Le centre est ouvert tous les mercredis depuis la rentrée scolaire pour les gardes continues seulement.

La capacité est de 25 places dont 12 places en gardes occasionnelles et 13 places pour les gardes continues et une place d'urgence ».

Mme Delanoë présente succinctement ce nouveau projet d'établissement.

La commission propose d'adopter un nouveau projet d'établissement du centre multi accueil Tintinabulle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau projet d'établissement.

Renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2010-2013 – Mme Delanoë et Mme Bonniou

L'actuel Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) passé avec la CAF arrive à son terme. Les négociations avec la CAF doivent aboutir à la signature d'un nouveau contrat avant le 31 décembre 2010. Ce nouveau contrat portant sur les années 2010 à 2013 prendra en compte l'ouverture du mercredi du centre multi accueil Tintinabulle et les actions répertoriées dans l'actuel contrat enfance.

La commission propose au Conseil Municipal :

- de signer un nouveau contrat enfance-jeunesse avec la CAF 35 pour la période 2010-2013,
- d'autoriser M. le Maire à le signer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Participation du service jeunesse à une animation organisée par la piscine intercommunale de la Conterie en février 2011 : participation de la commune – Mme Bonniou

La piscine de la Conterie organise, au mois de février 2011, une soirée en partenariat avec les services jeunesse des communes membres du syndicat. Les animations se dérouleront en deux parties : jeux aquatiques encadrées par les animateurs jeunesse, de 19h à 20h30 ; une animation-DJ, à partir de 20h30, ouverte à tout public.

Afin de simplifier les démarches administratives, le service jeunesse de la commune se charge de prendre les inscriptions des jeunes chartrains pour la première partie de soirée.

La commission propose au Conseil Municipal de voter un droit d'inscription de 3,20 €, correspondant au droit d'entrée-piscine pour cette animation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce droit d'inscription.

Location des équipements sportifs auprès des associations en charge d'activités scolaires telles que l'USEP, l'UNSS et l'UGSEL – Mme Poulain

La commission propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gratuitement les équipements sportifs du stade Rémy Berranger auprès des associations en charge d'activités scolaires (notamment l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Circonscription de l'Inspection Académique installée à Brocéliande – M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Inspecteur d'Académie a l'intention de résilier le contrat de location des bureaux loués à l'Espace Brocéliande, pour la circonscription, au 30 avril 2011.

M. le Maire fait savoir qu'il regrette cette décision et qu'il recevra très prochainement M. l'Inspecteur d'Académie pour échanger à ce sujet.

Collecte pour les banques alimentaires – Mme Courtet

Mme Courtet informe le Conseil Municipal qu'il a été collectées 2,430 tonnes de produits alimentaires soit un tonnage légèrement supérieur à l'année dernière. Elle remercie les élus et leurs familles qui ont participé à cette collecte.

Hommage à M. Chatel Antoine – Maire honoraire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite au décès de Monsieur Antoine Chatel le 3 novembre 2010, Maire honoraire de Chartres de Bretagne, un livre de condoléances est ouvert en mairie jusqu'au vendredi 31 décembre. Les personnes qui souhaitent exprimer un message en souvenir de son action municipale peuvent se rendre en mairie aux heures d'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.